Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

CAUDRY

**VILLE DE CAUDRY**

---

**DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE**
**CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**
**L'ODEUR DE LA GUERRE le 07/04/2026 à 20h30**

---

***Décision n° PC2026 - CC008***

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « SAS LES PETITES HEURES », domiciliée au 13 boulevard de Strasbourg, 75010 PARIS, représentée par M. Frédéric Biessy en qualité de Directeur Général pour l'organisation de la représentation du spectacle « L'ODEUR DE LA GUERRE » le mardi 7 avril 2026 à 20h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « SAS LES PETITES HEURES », tels qu'annexés à la décision.

**Article 2 :** D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 5486 € 00 TTC.

**Article 3 :** De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

**Article 4 :** De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
17 JUIL. 2025

Fait à CAUDRY, le 08 juillet 2025

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy-Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.*

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

Docusign Envelope ID: 1E7A0AC6-4E4A-40D8-87C6-7BD019F784F4

# CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**SAS Les Petites Heures**
13 boulevard de Strasbourg -75010 Paris
Siret : 805 318 995 000 42
Code APE 9001Z
TVA Intracommunautaire : FR16805318995
Licences d'entrepreneur de spectacles : 1/1115542 – 2/1056915 – 3/1056916
Représentée par Monsieur Frédéric Biessy, en sa qualité de Directeur Général
Ci-après dénommée « Le Producteur »

D'UNE PART

**ET**

VILLE DE CAUDRY
Dont le siège social est PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59540 CAUDRY
France
SIRET numéro 215 901 398 000 10
Représentée par FREDERIC BRICOUT, en qualité de Maire
Titulaire de la (les) licences d'entrepreneur de spectacle n° 1-1115723 ET 3-1000568
TVA intracommunautaire : NON ASSUJETTIE
Code APE : 8411Z
Ci-après dénommée « L'Organisateur »

D'AUTRE PART

Il est exposé ce qui suit :

A – Le Producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :
Titre de l'œuvre : **L'Odeur de la Guerre**
De et avec Julie Duval
Collaboration dramaturgique et Mise en scène : Juliette Bayi et Elodie Menant
Création Lumière Thomas Cottereau - Compositeurs Rodolphe Dubreuil et Rob Adans
Chorégraphie Julie Cash
Production : Scala Productions et Tournées. Avec le soutien du Théâtre de la Flèche.
B – L'Organisateur s'est assuré de la disposition du Théâtre de Caudry Place du Général de Gaulle 59540 Caudry France
Dont la fiche technique est partie intégrante du présent contrat. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du Producteur.
C – Les deux parties disposent des autorisations nécessaires pour employer du personnel et s'acquittent de leurs obligations fiscales et sociales en la matière.

Paraphe
FB



FB

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

Docusign Envelope ID: 1E7A0AC6-4E4A-40D8-87C6-7BD019F784F4

**CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet**

Le Producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, 1 représentation à la salle citée en préambule

**Le mardi 7 avril 2026 à 20:30**

**Article 2 - Obligations du Producteur**

Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.
En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle, charges sociales et fiscales comprises (AUDIENS, URSSAF, Congés spectacles, AFDAS, etc). Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle, le cas échéant.
Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le Producteur en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières. Il assurera également les voyages les hébergements et les repas de l'ensemble de l'équipe, hormis les transferts qui restent à la charge de l'Organisateur.

Le Producteur fournira :

- La Fiche technique du spectacle (annexée au présent contrat)
- Une attestation certifiant que le spectacle, objet du présent contrat, a été représenté moins de 141 fois au moment du passage dans le théâtre concerné, au sens défini par l'article 76 ter, annexe 3, du C.G.I.
- Les éléments de communication nécessaires à la promotion du spectacle.

**Article 3 - Obligations de l'Organisateur**

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il devra fournir le matériel son, lumière et vidéo nécessaire au spectacle, conformément au plan de feux et à la fiche technique annexés au présent contrat. Il devra en outre avoir pré-installé ce matériel avant l'arrivée des techniciens du Producteur.
L'Organisateur fournira le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage, et aux services des représentations. Il assurera, en outre, le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes, service de sécurité.
En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises.
L'Organisateur mettra à la disposition des artistes des boissons non alcoolisées (eau minérale, sodas, jus de fruit) pour leur permettre de se désaltérer à l'issue du raccord et pendant la représentation, ainsi qu'un léger en-cas (pain, fromage, gâteaux, fruits frais, fruits secs, chocolat).
**L'Organisateur devra fournir un banc aux dimensions suivantes 40x40x122cm.**

Il prendra à sa charge les droits d'auteur (SACD,SACEM, DRM) les droits voisins et en général tous les droits prélevés sur les recettes par l'administration des finances.



Paraphe Producteur

Paraphe
FB

Paraphe Organisateur

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

Docusign Envelope ID: 1E7A0AC6-4E4A-40D8-87C6-7BD019F784F4

L'Organisateur aura notamment 4% de droits de mise en scène pour Mesdames Menant et Bayi. 2,5% de musique originale.

Conformément et en application du Décret n°2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants, le contractant, en sa qualité de détenteur de billetterie s'engage à effectuer les démarches obligatoires de déclaration de billetterie au Ministère de la Culture sur le site https://www.culture.gouv.fr/SIBIL-systeme-d-information-billetterie

Il prendra également à sa charge la taxe fiscale perçue au profit de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ou du Centre National de la Musique. Pour cela, l'Organisateur enverra à l'organisme correspondant le bordereau de recettes afin que celui-ci puisse établir un avis de taxe qui sera envoyé à l'Organisateur afin qu'il puisse s'acquitter du paiement correspondant.

En matière de publicité et d'information, l'Organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.
Il utilisera uniquement les documents de communication fournis par le Producteur. Si, pour des raisons de charte graphique, l'Organisateur était amené à faire une affiche différente de celle du Producteur, elle devrait être soumise au Producteur pour validation.

L'Organisateur aura à sa charge les transferts Gare-Hôtel-lieu de représentation (aller et retour).

**Article 4 – Prix des Places**

Le prix des places est fixé librement par l'Organisateur .

**Article 5 - Prix**

L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de ce qui précède, et sur présentation d'une facture, la somme de :

| | |
|---|---|
| Cachet | 5200.00 € |
| **Total HT** | 5200.00 € |
| **Total TVA** | 286.00 € |
| **Total TTC** | 5486.00 € |

**Article 6 – Paiement**

Sur présentation d'une facture, le règlement des sommes dues au Producteur (cf Article 5) sera effectué de la manière suivante :
Par mandat administratif au compte : SAS LES PETITES HEURES
**IBAN : FR76 1732 8844 0028 2134 0881 451**
**BIC : SWNBFR22**
Banque 17328
Guichet 84400
N de Compte 2821 3408 814
Clef 51



Paraphe Producteur

Paraphe
FB

Paraphe Organisateur

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

Docusign Envelope ID: 1E7A0AC6-4E4A-40D8-87C6-7BD019F784F4

Domiciliation
SWAN SAS
95 Avenue du Président Wilson 93100 Montreuil France

**100 % du prix TTC soit 5486 € (cinq mille quatre cent quatre vingt six euros) à l'issue de la représentation**

**Article 7 - Montage, répétitions**

L'Organisateur tiendra le lieu théâtral à la disposition du Producteur le **mardi 7 avril 2026** à partir de 9h pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.
L'Organisateur devra effectuer le pré montage lumière du spectacle avant l'arrivée de l'équipe technique de tournée.
Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

**Article 8 - Responsabilité et assurances**

Le Producteur déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle.
L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans son lieu.

**Article 9 - Enregistrement - diffusion**

Tout enregistrement et/ou diffusion, même partiel du spectacle - objet du présent contrat- devra faire l'objet d'un accord particulier et formel du Producteur.
L'Organisateur sera responsable de faire respecter par tout tiers, y compris les membres du public, les interdictions de captation du spectacle, par tous procédés photographiques ou d'enregistrements sonores et/ou visuels.
Il demeure entendu que si le Producteur envisage de procéder à la captation et l'exploitation d'enregistrement du spectacle, qu'il sera en mesure de le faire à son seul arbitre et bénéficie avec l'autorisation expresse de l'Organisateur, dans le respect des règles de sécurité et d'accueil des spectateurs.
En dehors des retransmissions fragmentaires radiodiffusées ou télévisées du spectacle, d'une durée de 3 minutes au plus dans le cadre d'une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales (national ou régional), radiodiffusé ou télévisé, ou d'une émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles (nationale ou régionale), toute autre diffusion de tout ou partie du spectacle nécessitera l'accord du Producteur.

**Article 10 - Capacité de la salle - Invitations**

L'Organisateur devra mettre à disposition du Producteur à titre gracieux 6 invitations par représentation pour les artistes et le service de la tournée. L'Organisateur s'engage à ne laisser entrer dans la salle un nombre de spectateurs supérieur à celui imposé par la commission de sécurité compétente.

**Article 11 - Résolution ou suspension du contrat**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence ; seront reconnus comme cas de force majeure : guerre, révolution, inondation, deuil national, grève générale,



Paraphe Producteur

Paraphe
FB

Paraphe Organisateur

FD

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

Docusign Envelope ID: 1E7A0AC6-4E4A-40D8-87C6-7BD019F784F4

émeute, épidémie, maladie dûment constatée de l'un des artistes vedettes ou tout autre cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des salles de spectacles.
Dans le cas où la maladie dûment constatée ne relèverait pas de force majeure, les deux parties réuniront tous leurs efforts pour que la représentation puisse être reportée à une date ultérieure
Le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résolution de plein droit et aucune indemnité ne serait due par le Producteur à l'Organisateur.

**Article 12 - Attribution de compétences**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application des présentes, les parties pourront se rapprocher de leurs syndicats respectifs en vue d'une résolution des conflits à l'amiable.
A défaut de conciliation, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

**Article 13 - Résiliation**

Toute annulation devra être communiquée par courrier en recommandé avec Accusé de Réception.
En cas d'annulation d'une ou l'autre des partie, la partie défaillante devra rembourser à l'autre partie les frais engagés avant l'annulation, sur présentation de facture, dans la limite du montant HT du présent contrat

Fait à Paris, le 03/06/2025 en deux exemplaires originaux dont un a été remis à chaque partie qui le reconnaît.

Nombre de mots rayés nuls :

Faire précéder la signature de la mention :
*"Lu et approuvé"*

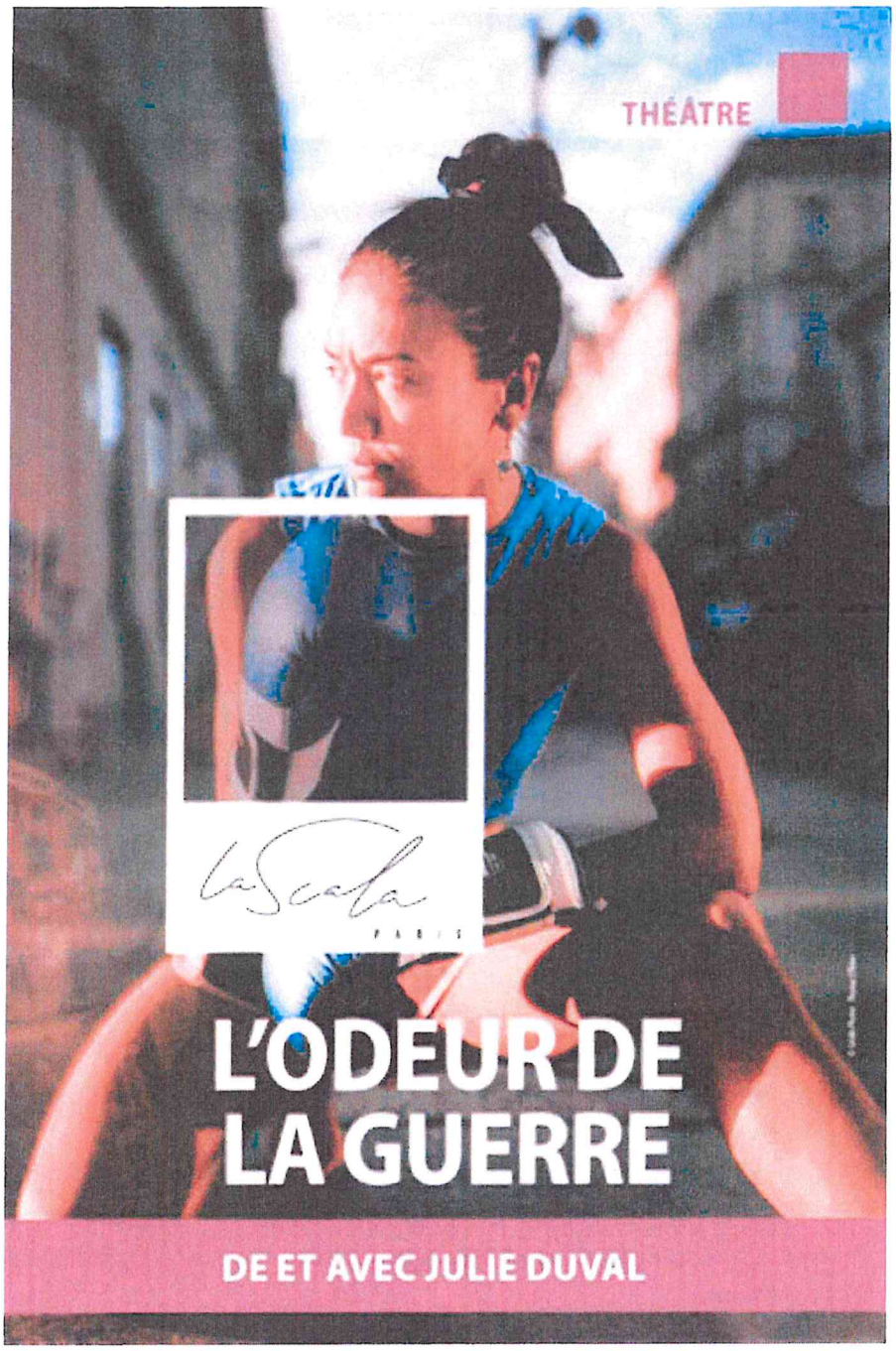
| Signé le ..... | Signé le ..07/07/2025 |
|---|---|
| **LE PRODUCTEUR**<br>Signé par :<br>Frédéric Biessy<br>5318CC13DF554FF... | **L'ORGANISATEUR** Lu et approuvé<br>Le Maire,<br>Conseiller Départemental,<br>Frédéric BRICOUT<br>VILLE DE CAUDRY (NORD) |

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# Fiche technique

## L'odeur de la guerre




Bon pour accord,

Le 06/07/2025

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

FD

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# CONTACTS


## Direction technique

Alexis BEYER

a.beyer@lascala-paris.fr / 01 40 03 44 20

## Régie générale tournées productions Scala

**Marine STROEHER**

tournees@lascala-paris.fr / 06 51 15 52 36

## Régisseur de tournées

**Fred EVRARD**

fred.regie@gmail.com / 06 40 95 67 59


# INFORMATIONS GÉNÉRALES

- « L'Odeur de la guerre » est un spectacle de théâtre d'une durée de 1h05 ;
- Le spectacle est intimiste, le rapport scène salle dois l'être aussi. La jauge maximum est de 200 personnes ;
- L'équipe de tournée est composée de 1 comédienne, 1 régisseur et 1 administratrice-teur ;
- Il existe forme deux formes du spectacle avec un plan de feu réduit, merci de contacter la production afin de voir quelle forme est la plus adaptée ;
- Prévoir un accès au théâtre pour un camion de 10m3 ainsi qu'une place de stationnement ;
- L'ensemble du consommable (gaffer, gelate, etc.) est à fournir par le théâtre d'accueil ;
- Le prémontage lumière, son, plateau et vidéo est obligatoire avant l'arrivée de l'équipe technique ;
- Toute captation et photographie est interdite sauf autorisation de la production.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# PLANNING

Un Prémontage Lumière / Son / Plateau est **absolument** nécessaire.
Arrivée de l'équipe technique à J-0

| Horaires | Planning | Effectif demandé |
|---|---|---|
| 10h – 13h | Montage lumière et son | 1 Régisseur Plateau<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Electro<br>1 Régisseur Son<br>1 habilleur-euse |
| 13h – 14h | Pause déjeuner | |
| 14h – 16h | Réglages / Conduites | 1 Régisseur Plateau<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Electro<br>1 Régisseur Son |
| 16h – 18h | Filage Technique | 1 Régisseur Plateau<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Régisseur Son |
| 18h - 19h | Pause diner | |
| 19h - 20h | Mise | 1 Régisseur Plateau<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Régisseur Son |
| 20h – 21h15 | Spectacle | 1 Régisseur Plateau<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Régisseur Son |
| 21h30 – 23h | Démontage | 1 Régisseur Plateau<br>1 Electro<br>1 Régisseur Lumière<br>1 Régisseur Son |

Ce planning correspond à une journée type, il sera à revalider auprès de l'équipe technique en amont.

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# PLATEAU

**Il existe deux versions du spectacle**

## GRANDE FORME :

### Dimension minimum du plateau

| GRANDE FORME | PETITE FORME |
|---|---|
| Ouverture au cadre : 8m<br>Profondeur : 7m<br>Hauteur sous gril : 8m | Ouverture au cadre : 5m<br>Profondeur : 5m<br>Hauteur sous gril : 4m |

**Merci de contacter le régisseur afin de voir quelle forme est la plus adaptée à votre plateau.**

### Draperie

Plateau nu si la cage de scène est noire.
Le mur du lointain peut être éclairé. Merci de nous envoyer des photos du plateau nu, des murs jardin, cour et lointain.
Il est possible que nous demandions une boite noir à l'allemande.
Un plan de frise vous sera communiqué avec le plan de feu.

### Accessoire (amené par la compagnie)

- Un banc,
- Un sac de frappe sur pied

F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# LUMIÈRES

Fourni par le théâtre d'accueil

## GRANDE FORME



### L'odeur de la guerre Liste de matériel

La comédie de Reims

**Projecteurs**

| # | Référence | Optiques | Poids | Évaluation |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Arri Arri Studio 5000 Theatre | Fresnel CP/85 | 21kg | 5kW |
| 2 | Generic Quartz 300/500 | 300W | 2kg | 300W |
| 2 | James Thomas Engineering Par 64 Standard | CP61 | 1kg 861g | 1kW |
| 21 | James Thomas Engineering Par 64 Standard | CP62 | 1kg 861g | 1kW |
| 9 | Robe Robin LEDBeam 350 | 5,4° - 60° | 9kg 850g | 480W |
| 4 | Robe Robin T1 Profile | 10° - 45° | 24,3kg | 650W |
| 6 | Robert Juliat 613SX 28°-54° | CP70, 28° - 54° | 11kg | 1kW |
| 9 | Robert Juliat 614SX 16°-35° | CP70, 16° - 35° | 13kg | 1kW |
| 1 | Robert Juliat Lutin 306L LPC | CP70 - ANSI: FVA/FVB, 10° - 66° | 7,2kg | 1kW |
| | | | 443kg 862g | 51kW 520W |

**Filtres**

| # | Référence | Projecteur |
|---|---|---|
| 1 | LEE L501 New Colour Blue (Robertson Blue) | Arri Arri Studio 5000 Theatre |
| 6 | LEE L502 Half New Colour Blue | Robert Juliat 613SX 28°-54° |
| 7 | LEE L502 Half New Colour Blue | Robert Juliat 614SX 16°-35° |
| 21 | LEE L503 Quarter New Colour Blue | James Thomas Engineering Par 64 Standard |
| 2 | LEE L503 Quarter New Colour Blue | Robert Juliat 614SX 16°-35° |
| 21 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | James Thomas Engineering Par 64 Standard |
| 6 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | Robert Juliat 613SX 28°-54° |
| 7 | Rosco Roscolux R132 Quarter Hamburg Frost | Robert Juliat 614SX 16°-35° |

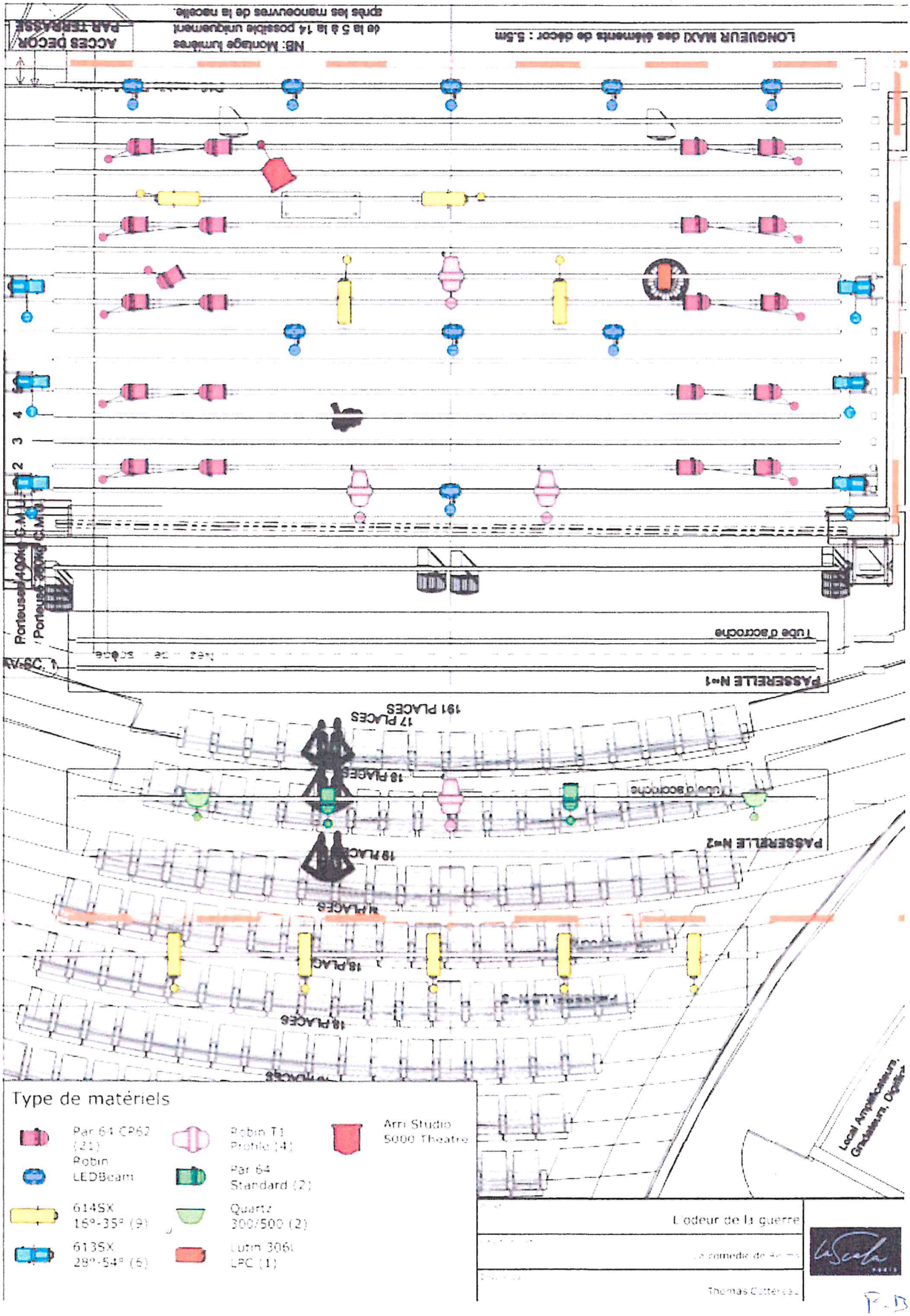
**Autres**

| # | Type | Référence | Poids | Évaluation |
|---|---|---|---|---|
| 6 | Platine de sol | | 0kg | 0W |
| | | | 0kg | 0W |

FB

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24



Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# PETITE FORME



## L'odeur de la guerre 1 Liste de matériel

30 septembre - 1er Octobre Piccola - La Scala Paris

### Projecteurs

| # | Référence | Optiques | Poids | Évaluation |
|---|---|---|---|---|
| 5 | ETC ColorSource Spot jr | 27,7° - 48,8° | 5,4kg | 162W |
| 2 | Generic Quartz 300/500 | 300W | 2kg | 300W |
| 8 | James Thomas Engineering Par 64 Standard | CP62 | 1kg 861g | 1kW |
| 8 | Martin Rush Par 2 RGBW Zoom | 11,5° - 58° | 5,5kg | 158W |
| 1 | Robe Robin LEDBeam 350 | 5,4° - 60° | 9kg 850g | 480W |
| 4 | Robert Juliat Lutin 306L LPC | CP70 - ANSI: FVA/FVB, 10° - 66° | 7,2kg | 1kW |
| | | | 128kg 541g | 15kW 154W |

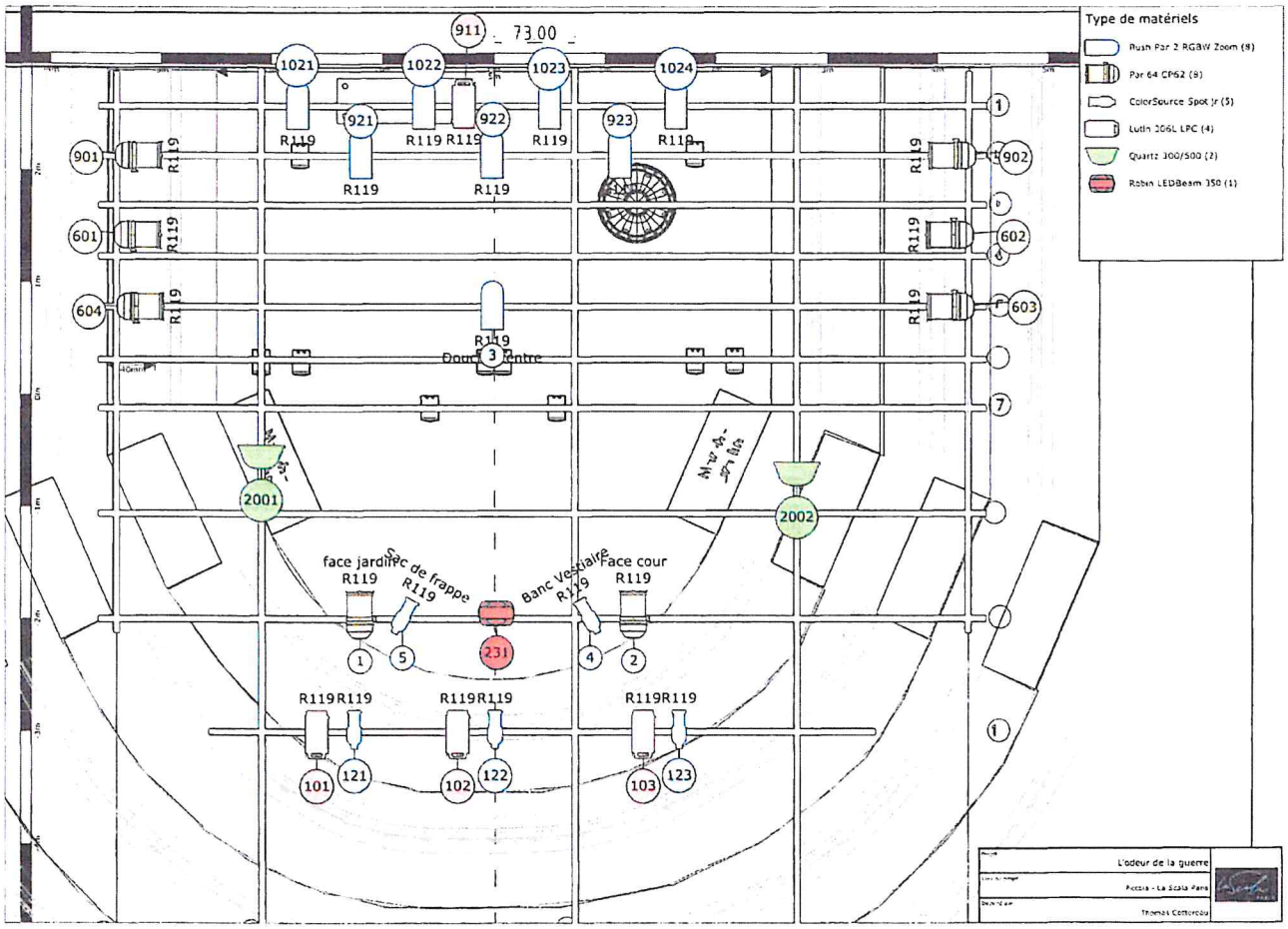
### Filtres

| # | Référence | Projecteur |
|---|---|---|
| 5 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | ETC ColorSource Spot jr |
| 8 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | James Thomas Engineering Par 64 Standard |
| 8 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | Martin Rush Par 2 RGBW Zoom |
| 4 | Rosco Roscolux R119 Light Hamburg Frost | Robert Juliat Lutin 306L LPC |

F-B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24




F.B

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU

MAJ 22/10/24

# SON/ VIDEO

fourni par le théâtre d'accueil

## PETITE FORME ET GRANDE FORME

### Console :

Yamaha series Ql et Cl
Midas pro
Soundcaft Vi
Prévoir pour une liaison stéréo pour notre ordinateur (conduite Qlab)

### Diffusion :

Système de qualité professionnelle, avec subs, type Amadeus d&b, Nexo, L-Acoustic. Le son devra être homogène en tout point de la salle ; la puissance et la disposition des enceintes seront adaptées au lieu de la représentation selon les bons soins de l'équipe technique d'accueil.

### Diffusion Plateau :

2 retours 12 ou 15 pouces au lointain sous perché ou sur pieds selon l'implantation

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU



# COSTUMES

Les costumes arrivent sales.
Un service d'entretien est demandé, ils doivent être prêt 1h avant l'entrée public. (Cf Planning)

## Fiches entretiens costumes :

### JULIE :

| Éléments du costume | Entretien |
|---|---|
| 2 brassières noires | Lavage en machine à 30°C<br>Séchage en armoire séchante |
| 2 Tee-Shirt noirs Croptop manches courtes | Lavage en machine à 30°C<br>Séchage en armoire séchante |
| 4 shorties noirs (3 en coton – 1 en maille) | Lavage en machine à 30°C<br>Séchage en armoire séchante |
| 1 Paire de gants de boxe noir | |
| 1 paire d'escarpins noir | |

# CATERING & LOGE

Prévoir 1 loge avec miroir, chaises, portant, serviettes, point d'eau à proximité.
Prévoir une loge ou espace de travail au calme pour l'administratrice-teur de tournée
Prévoir un catering simple à disposition des artistes et des équipes techniques contenant a minima :

- Thé, Café, Eau,
- Fruits de saison, fruits sec,
- Biscuits, chocolat

# PARKING

Prévoir 2 places de stationnement proche de l'accès du théâtre.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **PC2026_CC008** |
| Objet : | **Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "L'odeur de la guerre" le 07/04/2026 à 20h30** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2025-07-08 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Autres |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.10 - Divers |
| Identifiant unique : | 059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier**<br>Nom métier : | text/xml | 961 o |
| **Document principal (Autre document)**<br>Nom original : doc07099120250717142139.pdf<br>Nom métier : 99_AU-059-215901398-20250708-PC2026_CC008-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 5.2 Mo |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 17 juillet 2025 à 14h37min42s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 17 juillet 2025 à 14h37min51s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 17 juillet 2025 à 14h39min17s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 17 juillet 2025 à 17h46min46s | Reçu par le MI le 2025-07-17 |